

L'hon. M. FOSTER : Il suffirait d'obtenir du Parlement le droit de construire un pont sur cette rivière.

M. MACPHERSON : Ce n'est qu'un renouvellement de la charte. J'ignore quelles raisons on a eu la première fois pour s'adresser à ce Parlement.

L'hon. M. FOSTER : Mon honorable ami sait-il pourquoi on l'appelle un chemin de fer terminus. Il paraît n'avoir ni commencement ni terme, car il a six ou sept milles de longueur à peine.

M. MACPHERSON : Je n'assistais pas au baptême et je ne puis donner aucun renseignement à mon honorable ami.

M. GALLIHER : Il relie le Nord-Canadien et le Pacifique-Canadien.

M. J. D. REID : Est-il situé entièrement dans la province d'Ontario ?

M. GALLIHER : Oui. Le terminus est sur une île de la rivière Kaministiquia, directement en face de la ville de Fort-William.

(Il est fait rapport du bill qui est lu une 3e fois et adopté.)

ADOPTION D'UN BILL RELATIF AU CHEMIN DE FER QUEBEC-NOUVEAU-BRUNSWICK.

La Chambre passe à la discussion en comité général des articles du bill (n° 128), déposé par M. Michaud, concernant la compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

M. J. D. REID : A-t-on exécuté quelques travaux sur ce chemin ? Je vois que la première charte a été accordée en 1900 et a été renouvelée plusieurs fois.

M. MICHAUD : Environ trois milles de voie ont été construits. Si les travaux ont été interrompus, il y a deux ou trois ans, c'est qu'on espérait que le Transcontinental ferait l'acquisition de cette ligne. Quand les études et les tracés furent faits on constata que le Transcontinental n'en prendrait qu'une partie. Nous dûmes alors nous adresser au Parlement, pour obtenir une prolongation du délai. La compagnie se propose de reprendre les travaux aussitôt que possible.

M. J. D. REID : Elle aurait dû les exécuter en 1900, quand elle obtint sa charte.

M. BERGERON : Quelle sera la longueur totale de la ligne ?

M. MICHAUD : 130 milles.

M. BERGERON : Et trois milles sont construits ?

M. MICHAUD : Trois milles seulement sont construits, mais la compagnie a réglé toutes les réclamations des cultivateurs pour

le terrain de la voie et est prête à continuer les travaux.

M. BERGERON : Le Gouvernement a-t-il promis ou donné une subvention ?

M. MICHAUD : Le Parlement a déjà voté une subvention, mais j'ignore s'il y en aura d'autre.

M. J. D. REID : Jusqu'à présent la compagnie s'est contentée de faire des travaux de terrassement sur une distance de trois milles. N'est-ce pas à peu près tout ce qui a été fait ?

M. MICHAUD : La compagnie est prête à continuer les travaux aussitôt que possible.

M. LENNOX : Quand a-t-on fait ces travaux de terrassement sur ces trois milles ?

M. MICHAUD : Il y a trois ou quatre ans.

M. LENNOX : Avant ou après le dernier renouvellement ?

M. MICHAUD : Depuis le dernier renouvellement.

M. BERGERON : Est-ce une des lignes que l'honorable ministre des Chemins de fer a l'intention d'acheter plus tard pour ajouter au réseau de l'Intercolonial ?

M. MICHAUD : Je ne connais aucune proposition de cette nature.

M. BERGERON : Je crois qu'il existe un projet pour acquérir tous ces embranchements du Nouveau-Brunswick et les unir à l'Intercolonial. Cette ligne est-elle comprise dans le nombre ?

M. MICHAUD : Pas que je sache.

M. J. D. REID : Quel est son parcours ?

M. MICHAUD : Elle va de Connor's à Chaudière-Jonction.

M. J. D. REID : Sera-t-il construit parallèlement au Grand-Tronc-Pacifique ?

M. MICHAUD : Sur une courte distance seulement.

M. J. D. REID : A quel endroit ?

M. MICHAUD : Il sera parallèle au Grand-Tronc-Pacifique sur une distance de trois ou quatre mille, puis prendra une autre direction.

L'hon. M. EMMERSON : Il dessert un territoire tout à fait différent.

Sur l'article 5 (arrangements avec les autres compagnies).

M. MICHAUD : Je propose qu'après les mots "compagnie de chemin de fer" on ajoute les suivants "ou le chemin de fer de l'Atlantique à l'ouest de Québec ou la compagnie de chemin de fer interprovincial du Nouveau-Brunswick."